

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maryse Gauthier

<https://www.cadre21.org/membres/a351a96a4782ce50bcaab8a8>

Date d'obtention : 2020-08-26 12:04:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode d'intervention qui permet de déterminer le rôle de chacun dans une situation de sexto. De plus, c'est un outils complet et facile à suivre étape par étape.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ce sera un guide à suivre pour ne pas nuire à la victime ou à l'initiateur pour qu'ils aient droit à une intervention approprié.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il sera très important de ne jamais voir les images du sexto. De respecter les étapes dans le protocole proposé et de soutenir l'élèves dans l'engagement éducatif de l'école. Il faudra absolument se fier au questionnaire lors de mes interventions.